



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le ministre de l'Équipement, des Transports,  
du Logement, du Tourisme et de la Mer

le secrétaire d'État aux transports et à la Mer

**16 MAI 2003**

référence : PF / SD / D03005051

Monsieur le Président,

La Commission Nationale du Débat Public a publié, le 25 mars 2002, le bilan du débat public sur les contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, qui s'est déroulé du 15 octobre 2001 au 15 février 2002.

Le débat sur le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise avait été demandé conjointement par le ministre chargé de l'environnement et par le ministre chargé de l'équipement et des transports, en proposant de le jumeler au débat sur le contournement autoroutier, renforçant ainsi la présentation d'une politique multimodale des transports.

Nous prenons acte des avis exprimés au cours du débat et au cours des nombreuses réunions publiques qui ont été organisées à cette occasion.

Vous nous avez transmis le 14 mai 2003 un projet de cahier des charges du contournement ferroviaire, qui tient compte de ces avis.

Au terme de ce débat et à la lumière des recommandations de l'audit sur les grandes infrastructures de transport, nous avons donc décidé d'arrêter ce cahier des charges, qui propose un découpage du projet en deux sections (Nord et Sud), ainsi que le périmètre d'études de la section Nord, afin que ces documents puissent servir de cadre aux phases ultérieures des études.

Monsieur Jean-Pierre DUPORT  
Président du Conseil d'administration de Réseau Ferré de France  
92 avenue de France  
75648 PARIS CEDEX 13

Pour ce qui concerne les études préliminaires du projet qu'il vous revient maintenant d'engager, nous vous demandons de donner la priorité à la recherche des fuseaux de passage de la section Nord du contournement de Lyon, comprise entre la région d'Ambérieu et la ligne existante Lyon/Chambéry, afin d'élaborer dès que possible un schéma qui puisse contribuer au renforcement des dessertes voyageurs de l'aéroport de Saint-Exupéry et de ne pas retarder le déroulement des études de l'itinéraire fret de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine entre Lyon et Turin.

La section Nord du contournement de Lyon présente, en effet, des synergies fortes avec l'itinéraire fret du Lyon-Turin, pour lequel des consultations seront organisées à la rentrée 2003 par le préfet de la région Rhône-Alpes.


En privilégiant la concertation locale, il vous appartient également de nous proposer, dans un premier temps, les contours du périmètre d'études de la section Sud du projet, comprise entre la ligne Lyon-Chambéry et les deux lignes historiques de la vallée du Rhône, selon un raccordement à déterminer entre Vénissieux et le secteur de Vienne.

Une fois ce second périmètre d'études arrêté, vous pourrez engager les études des fuseaux de passage de la section Sud du projet, afin de disposer d'une vision d'ensemble du contournement de Lyon permettant de garantir à long terme la continuité de la magistrale Eco-fret.

\*  
\* \*

Nous adressons également cette décision, le cahier des charges du projet et le périmètre d'études de sa section Nord au président de la SNCF et au préfet de la région Rhône-Alpes à qui nous demandons de communiquer ces documents aux préfets des départements concernés et d'en rendre public le contenu.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

  
Gilles de ROBIEN  
Dominique BUSSEREAU